

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE AMONT**  
**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**  
Désignation des représentants de la Ville

**EXPOSE DES MOTIFS**

En vertu de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre la Communauté d'agglomération Seine Amont et les communes membres. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Cette commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a en conséquence été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 13 juin 2013 qui en a également déterminé la composition. Il a ainsi été décidé que chaque conseil municipal des villes de Vitry, Choisy et Ivry désignerait quatre représentants en son sein pour siéger à la CLECT.

C'est pourquoi, je vous propose de procéder à la désignation au sein de notre Conseil municipal de quatre représentants pour siéger au sein de la CLECT.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE AMONT**  
**Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**  
Désignation des représentants de la Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont en date du 13 juin 2013 portant création de la CLECT et en déterminant la composition, à savoir quatre représentants pour chaque commune membre,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

**DELIBERE**

par 33 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE comme suit les membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

- M. Bouyssou
- M. Mayet
- Mme Sandrine Bernard
- Mme Duchène
- M. Rivière

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2013